

Choisy-le-Roi,

le

06 JUL. 2017

SYCTOM
Monsieur Martial LORENZO
35 boulevard de Sébastopol
75 001 PARIS

Direction de l'aménagement

Affaire suivie par
Fabien ECOLASSE
Chargé d'opérations
Tél. 01 48 53 70 46
f.ecolasse@epa-orsa.fr
2017-618 FEC/SRA

Objet : Permis de construire n° 094 041 17 W1028 : Attestation PC31-1

Démolition totale de l'usine existante et construction de la future Unité de Valorisation Énergétique des déchets ménagers, comprenant également une zone d'accueil du public et un circuit de visite pour le public et les visiteurs (ERP 5^{ème} cat. de type L, W et R) susceptibles d'accéder à l'UVOE

Demandeur : SYCTOM, représenté par Monsieur MARSEILLE Hervé

Adresse du terrain : 36-48 rue Victor Hugo, 94200 Ivry-sur-Seine

Monsieur,

Le projet objet du permis de construire que vous avez déposé le 12 mai 2017 s'inscrit dans l'Opération d'intérêt Nationale (OIN) Orly-Rungis-Seine-Amont.

Dans ce contexte, l'article R.431-23-1 du code de l'urbanisme dispose que : *"Lorsque les travaux projetés portent sur une construction à édifier dans une opération d'intérêt national, la demande est accompagnée, le cas échéant, de l'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5."*

Je vous confirme que dans le cas de votre demande de permis de construire, l'EPA ORSA ne réalisera pas et ne prendra pas en charge les équipements prévus à l'article L 331-7 du code de l'urbanisme. Par conséquent, nous ne pouvons donc pas vous délivrer l'attestation mentionnée à l'article R 331-5 du code de l'urbanisme.

En vous priant d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Très cordialement,

Thierry FEBVAY
Directeur Général

